

Établissement des coûts de l'énoncé économique de l'automne et des mesures hors cycle – 2018

| | |
|---------------------------------------|--|
| Date de publication : | 2019-01-17 |
| Contact : | Étienne Bergeron etienne.bergeron@parl.gc.ca |
| Titre abrégé : | Taxation des organismes communautaires |
| Description : | Changement au niveau de la taxation des organismes communautaire. Dorénavant, leur revenu d'entreprise sera traité comme <i>revenu provenant d'activité fermière</i> au lieu de <i>revenu foncier</i> . Ce changement rendra les membres des organisations communautaires éligibles à la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT). |
| Ligne(s) d'exploitation : | Impôt sur le revenu des particuliers |
| Provenance des données : | Les données proviennent des relevés T1 produits par l'Agence du Revenu du Canada (ARC) |
| Estimation et méthode de projection : | <p>En utilisant les données de l'ARC, nous avons le montant total de PFRT alloué aux membres d'une organisation communautaire, et ce de 2013 à 2016. Nous avons de plus leur revenu total imposable ainsi que le nombre d'individus ayant payé des impôts. Nous devons par la suite faire une hypothèse sur la quantité de bénéficiaire de la PFRT. Pour ce faire nous utilisons le témoignage de représentants de la communauté huttérite canadienne au comité permanent du Sénat sur les Banques et le commerce. Notons tout d'abord qu'organisation communautaire réfère spécifiquement à la communauté huttérite. Ceux-ci affirment que le tiers des Huttérites résidant au Canada sont éligibles à la PFRT. Le Recensement de 2016 nous donne le nombre total d'Huttérites, ce qui nous permet d'avoir une estimation du nombre d'individus recevant la PFRT, ainsi que la prestation moyenne qu'ils reçoivent. En appliquant la formule de calcul de la PFRT on peut dériver le revenu moyen de ces individus. Nous faisons par la suite l'hypothèse que le revenu imposable augmentera au même rythme que l'inflation. De plus, nous faisons l'hypothèse que la population huttérite augmentera au même rythme que la population canadienne, ce qui nous donne le revenu moyen par Huttérite.</p> <p>En faisant l'hypothèse que le revenu moyen par prestataire de la PFRT augmentera au même rythme que le revenu moyen par Huttérite, et que la PFRT deviendra l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) (plus généreuse), nous pouvons donc estimer les paiements futurs de la PFRT/ACT.</p> |

Évaluation de l'incertitude :

Nous estimons que l'incertitude est modérée en raison de la qualité des données et de la technique de modélisation utilisée. Le coût réel de cette politique pourrait être significativement plus élevé ou plus bas que notre estimé puisque nous nous basons en partie sur un témoignage de la communauté qui est touchée par cette mesure. De plus, nous faisons l'hypothèse que la proportion d'Huttérites qui va recevoir l'ACT est la même que celle qui reçoit la PFRT. Puisque l'ACT est plus généreuse, il est fort possible que cette proportion augmente, ce qui représente donc un risque à la hausse.

Nous faisons de plus l'hypothèse que la population huttérite augmentera au même rythme que la population canadienne. Entre les années 2013 et 2016, la population huttérite a augmenté à un rythme significativement plus élevé. Une croissance de la population qui est plus élevée conduit à un revenu par personne moins élevé, entraînant une PFRT/ACT plus généreuse. Ceci représente donc aussi un risque à la hausse.

Coût de la mesure proposée

| En millions de \$ | 2018-2019 | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Coût total | 38 | 14 | 14 | 15 | 15 | 15 |